Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Desistement d'un locataire pour appartement non meublé

Par Visiteur

J'ai signé un bail de location pour un appartement non meublé à un particulier le 23/09/2010 avec une entrée dans les lieux au 01/12/2010.
le futur locataire vient de me prévenir qu'il ne prendra plus cet appartement suite à la perte de son emploi, que suis-je en droit d'exiger si je ne retrouve pas quelqu'un très rapidement ? doit-il me faire un courrier de résiliation de bail ? y a t-il un préavis ?

Par Visiteur

Bonjour Madame

le futur locataire vient de me prévenir qu'il ne prendra plus cet appartement suite à la perte de son emploi, que suis-je en droit d'exiger si je ne retrouve pas quelqu'un très rapidement ? doit-il me faire un courrier de résiliation de bail ? y a t-il un préavis ?
Juridiquement même si l'entrée dans les lieux ne se fait qu'en décembre, le contrat de location a déjà début puisque signé le 23/09/2010.
De ce fait sauf si le contrat prévoit une date de début postérieure au 23/09, votre locataire doit rompre le contrat en respectant le délai de préavis prévu au contrat (en principe 1 mois).

cordialement